



Le harcèlement

Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale, psychologique, sexuelle, numérique, perpétrée par une ou plusieurs personnes à l'encontre d'une victime qui est dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis. [Le harcèlement peut prendre la forme de micro-violences répétées]

TOUS CONCERNES:

Le harcèlement ce n'est pas seulement des harceleurs.ses et des vicitmes. C'est aussi des témoins qui ont un rôle déterminant à jouer.

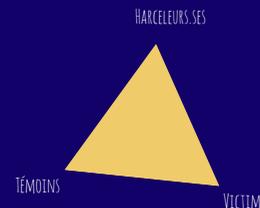


Le harcèlement

Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale, psychologique, sexuelle, numérique, perpétrée par une ou plusieurs personnes à l'encontre d'une victime qui est dans l'incapacité de se défendre dans ce contexte précis. [Le harcèlement peut prendre la forme de micro-violences répétées]

TOUS CONCERNES:

Le harcèlement ce n'est pas seulement des harceleurs.ses et des vicitmes. C'est aussi des témoins qui ont un rôle déterminant à jouer.



Le harcèlement dans la loi

Le harcèlement scolaire devient un délit depuis la loi n° 2022-299 du 3 mars 2022, puni pénalement de 3 à 10 ans d'emprisonnement et 45 000 € à 150 000€ d'amende:

- lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure, égale ou supérieure à 8 jours ou n'a entraîné aucune IT
- lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider

Le cyberharcèlement est considéré comme une forme aggravée du harcèlement moral par la loi n°2018-703 du 3 août 2018. C'est un délit puni pénalement de 18 mois à 3 ans d'emprisonnement et de 7500€ à 45000 € d'amende selon l'âge de l'auteur des faits et selon l'âge de la victime.



Le harcèlement dans la loi

Le harcèlement scolaire devient un délit depuis la loi n° 2022-299 du 3 mars 2022, puni pénalement de 3 à 10 ans d'emprisonnement et 45 000 € à 150 000€ d'amende:

- lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure, égale ou supérieure à 8 jours ou n'a entraîné aucune IT
- lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider

Le cyberharcèlement est considéré comme une forme aggravée du harcèlement moral par la loi n°2018-703 du 3 août 2018. C'est un délit puni pénalement de 18 mois à 3 ans d'emprisonnement et de 7500€ à 45000 € d'amende selon l'âge de l'auteur des faits et selon l'âge de la victime.

LES GESTES A ADOPTER



En parler à un adulte de confiance
(ses parents, CPE, infirmière scolaire, un prof...)



Se confier à un.e ami.e qui pourra nous aider

Si je suis témoin, je ne participe pas et
j'apporte mon soutien à la victime



Conserver des preuves (photos, screen, témoignages...)

Je signale et je bloque les comptes



Porter plainte

LES GESTES A ADOPTER



En parler à un adulte de confiance
(ses parents,, CPE, infirmière scolaire, un prof...)

Se confier à un.e ami.e qui pourra nous aider

Si je suis témoin, je ne participe pas et
j'apporte mon soutien à la victime

Conserver des preuves (photos, screen, témoignages...)

Je signale et je bloque les comptes

Porter plainte

RESSOURCES UTILES



À LA MAISON



SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE

RESSOURCES UTILES



À LA MAISON



SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE